

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle habituelle du conseil à 20 h 58 mercredi le 1<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2025. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

**2025-10-22**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

**2025-10-23**

**1. RETRAIT DES BOUÉES LAC NAIRNE POUR LA SAISON 2025 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE QUÉBEC QUAI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit exceptionnellement procéder au retrait des bouées sur le lac Nairne pour la saison 2025 en raison du contexte particulier découlant de la déclaration de la présence du myriophylle à épis ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu la proposition de service déposée par Québec Quai le 30 septembre pour l'enlèvement des bouées sur le lac Nairne ;

**ATTENDU QUE** la proposition prévoit notamment un homme supplémentaire au besoin et que la municipalité désire se prévaloir de cette proposition de l'offre ;

**ATTENDU QUE** l'exécution du travail est inscrite dans la semaine du 6 octobre 2025 tel que convenu avec Québec Quai

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la proposition de service de Québec Quai du 30 septembre 2025 pour l'enlèvement des bouées sur le lac Nairne pour la saison 2025 selon les modalités prévues à l'offre de services en incluant un homme supplémentaire.

**2025-10-24**

**2. NOUVEAU PAVILLON DE LA BASE DE PLEIN AIR – SERVICES PROFESSIONNELS - AUTORISER L'AVENANT**

**AV-2 DE MODIFICATION ET SIGNATURE (10 000 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** le conseil l'offre de services professionnels en architecture OS 2408-Y01 au montant de 5 500 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de l'avenant de modification AV01 au montant de 2 000 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution vise l'advenant de modification AV-02 au montant de 10 000 \$ couvrant notamment les heures excédentaires estimées à l'offre de services et les heures excédentaires non prévues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil accepte l'avenant de modification A-02 au montant de 10 000 \$ avant taxes pour les heures excédentaires estimées à l'offre de services et les heures excédentaires non prévus ;

**QUE** le Conseil autorise la signature de la directrice générale au document afférent daté du 14 octobre 2025.

**2025-10-25**

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 21 h 02.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2025, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**